



Nouveau, pour la rentrée 2026, l'inscription à la restauration scolaire dans les collèges publics des Deux-Sèvres se fait en ligne.

Le processus d'inscription dématérialisé vous permettra de connaître votre tarif de restauration pour l'année scolaire et ces informations seront transmises directement à l'établissement.

L'inscription vous prendra 5 minutes en moyenne pour un élève.

Si vous souhaitez vous inscrire sans bénéficier de la tarification progressive, vous pouvez ne pas transmettre vos données fiscales, le tarif maximum de 4,80 € par repas vous sera appliqué.

Première étape, via votre téléphone ou un ordinateur, connectez-vous à votre espace personnel sur le site ou l'application [Particulier | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

- Téléchargez votre dernier avis d'imposition
- Notez votre revenu fiscal de référence
- Notez le nombre de parts fiscales de votre foyer

Pour vous faciliter l'inscription vous pouvez aussi vous créer un compte sur France Connect <https://www.franceconnect.gouv.fr/> - votre identité sera automatiquement ajoutée à votre compte.

Avec ces éléments, vous êtes prêts !

Ensuite connectez-vous avec votre téléphone ou depuis un ordinateur sur le site :

<https://demarches.deux-sevres.fr/>



Créez un compte puis renseignez vos références, le nom de vos enfants, le collège, le nombre de repas par semaine :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi = DP4
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi = DP5 si cette offre est proposée par votre établissement

Des mails de confirmation vous seront adressés en fonction de l'évolution de votre demande.

Si vous agissez pour un élève placé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou pour un mineur non accompagné (MNA) suivez les parcours d'inscription dédiés.

En cas de question ou si votre inscription doit être modifiée, contactez-nous grâce à la fonction dédiée de la plateforme d'inscription.

Rappel de la grille de tarification

Les tarifs des familles sont répartis en 8 tranches selon le quotient familial. Depuis le 1er septembre 2023 ces tarifs sont :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF REPAS
0€ à 2 708 €	1	1,65€
2 709 € à 5 076 €	2	2,45€
5 077 € à 6 710 €	3	2,80€
6 711 € à 9 415 €	4	3,15€
9 416 € à 12 312 €	5	3,45€
12 313 € à 14 511 €	6	3,80€
14 512 € à 18 891 €	7	4,30€
à partir de 18 982 €	8	4,80€

Les élèves peuvent être inscrits à la demi-pension sur la base d'un forfait 4 jours ou d'un forfait 5 jours appliqués par l'établissement, les jours étant fixes.

- Forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Forfait 5 jours : forfait 4 jours + le repas du mercredi facturé au tarif de la tranche 8.

L'inscription « à la carte » n'est pas possible. Une modification du nombre de jours équivaut à une modification d'inscription.

Tout trimestre commencé est dû sauf circonstances exceptionnelles.

Le tarif unitaire d'un repas est celui obtenu par le calcul du quotient familial à l'exception du mercredi.

<https://demarches.deux-sevres.fr/>



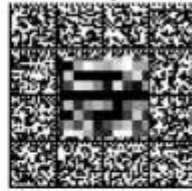
Où trouvez les informations fiscales nécessaires ?



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP REIMS
136 RUE GAMBETTA CS 60001
51080 REIMS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : [REDACTED]

Référence de l'avis : [REDACTED]

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
[REDACTED]

51100 REIMS

Numéro FIP : [REDACTED]

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 51209

CHARPENTIER FLORIAN
[REDACTED]
51100 REIMS

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place horaires de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP REIMS
SAID REIMS
136 RUE GAMBETTA
CS 60001
51080 REIMS CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

5 151,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2025 :	1 287,00 €
27 octobre 2025 :	1 287,00 €
27 novembre 2025 :	1 287,00 €
29 décembre 2025 :	1 290,00 €

Compte qui sera débité : [REDACTED] XXXX XXX0 578
Identifiant de la banque : REVOFRP2
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : [REDACTED]

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : **50 551**

Nombre de parts : **3,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Ici votre revenu fiscal de référence

Ici le nombre de parts fiscales de votre foyer